

Saint Sulpice-et-Cameyrac



Bulletin municipal - Janvier 2012 - n°97

Bonne Année 2012

Les moments forts !

11 Novembre

Noël aux écoles
et à la bibliothèque

A venir !

Bric à Brac

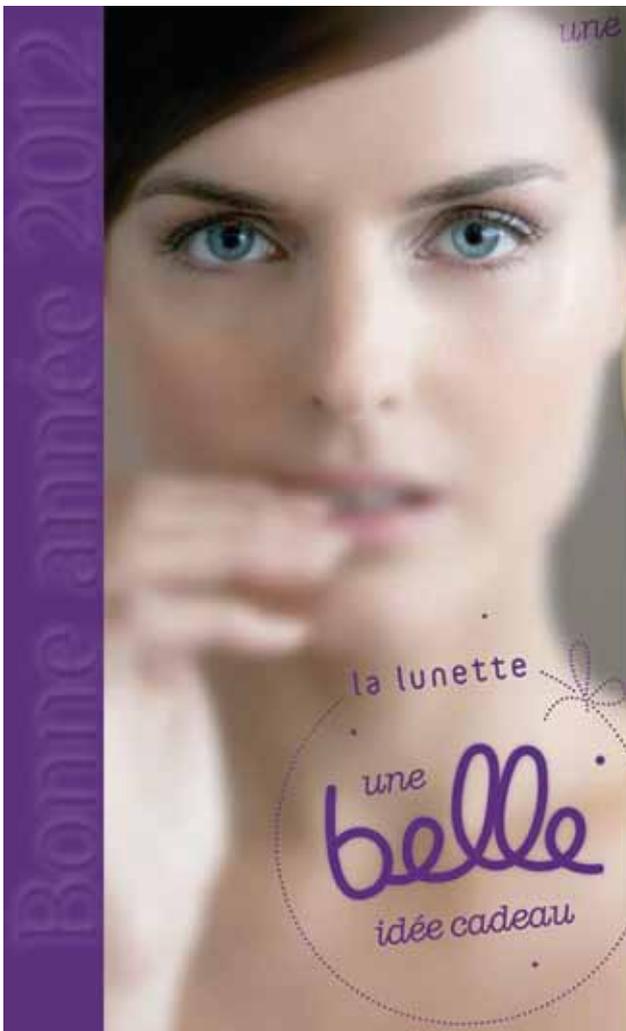
Bourse aux vêtements

Omelette Pascale

Soirée Théâtre

➔ BICENTENAIRE

Atelier Patchwork



Chèque
Cadeau
jusqu'à
50€*

Bonne année 2012

B&C opticiens
St Sulpice & Cameyrac
Des Professionnels au Service de votre Vision
www.bcoppticiens.com

Centre Commercial
SUPER U St Sulpice et Cameyrac
05 56 30 21 43

Bernard Burou et son équipe



*vous attendent à
St-Sulpice-et-Cameyrac*

*Ce nouveau rendez-vous
des Gourmands est ouvert
du Lundi au Dimanche à midi,
ainsi que les Vendredi
et Samedi soirs.*

*Repas de
Famille ou entre amis
Maximum 60 personnes.*

27, Place Maucaillou - 05 56 30 24 55

CHATEAU
Saint-Sulpice
2000
BORDEAUX
Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU
S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32



INTER SERVICES ASSURANCES

Assureur des particuliers et des entreprises
Auto, Multirisques, Santé, Prévoyance, Épargne et retraite
Pourquoi chercher ailleurs ? Vous avez tout sur place !

8, Place Maucaillou - 33450 ST- SULPICE-ET-CAMEYRAC
Tél. 05 56 30 89 80 - interservicesassurances.fr
Sincèrement vôtre - Hervé du TERTRE
Courtage en assurances numéro ORIAS 07 000 250

RCS BX B 340 495 126



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - ☎ : 05.56.72.88.57
✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr
Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous voilà déjà en 2012. Avant toutes choses, je vous présente à vous tous, habitants de notre commune, mes meilleurs vœux de santé et bonheur. Mais surtout je m'adresse à ceux qui connaissent difficultés et malheurs, il existe toujours un message d'espoir dans un coin de notre cœur, c'est ce message d'espoir que je veux vous transmettre.

Les projets pour 2012 ne vont pas manquer. Outre la mise en service de l'agrandissement de l'école élémentaire à la prochaine rentrée, cette année sera marquée par des études poussées sur l'agrandissement et la mise aux normes de notre mairie. Après de longues discussions avec les commissions d'élus, il a été décidé de maintenir ses locaux à son emplacement actuel favorisant ainsi sa position centrale dans le bourg, son attrait architectural et sa proximité avec d'autres services communaux.

Il y a un autre sujet d'importance que je tenais à aborder : **la Sécurité Routière**. Force est de constater que les infractions au code de la route ne manquent pas sur notre commune : excès de vitesse, non respect de toutes les formes de signalisations verticales et/ou horizontales, impolitesse et incivilités au volant, etc.

Nous avons implanté par endroit des plateaux ralentisseurs, des limitations de vitesse, une zone 30, des panneaux 50 clignotants. Malgré cela et les coûts engagés : **Rien n'y fait**. Les services de la Gendarmerie Nationale, en liaison avec la mairie, procèdent régulièrement à des contrôles radar et sanctionnent également le non bouclage des ceintures de sécurité et l'utilisation du téléphone portable au volant. **Rien n'y fait**.

En tant que maire, je suis confronté à 2 types de remarques. La 1^{ère}, la plus désobligeante, est « Vous ne faites rien ». Les lignes précédentes tenteraient de prouver le contraire. La 2^e émane de bon nombre d'entre vous, demandant l'installation de ralentisseurs, avec très souvent un préalable : devant chez mon voisin car devant chez moi, cette installation est génératrice de bruit. Si je devais répondre à toutes les demandes de plateaux ralentisseurs, cela reviendrait à rehausser toutes les chaussées communales de 15 cm !!!!

Alors, de grâce, que tout le monde se fasse violence. Que chacun se rappelle que nous vivons dans une commune, que nous représentons une communauté d'hommes, de femmes et d'enfants et qu'une fois installés derrière son volant ou au guidon de son « 2 roues », c'est aux autres qu'il faut penser tout en sachant mettre son ego de Fangio en puissance de côté.

Je compte sur vous tous pour que nous réussissions ensemble le pari de la bonne conduite.... sur la route.

En vous renouvelant mes meilleurs vœux, ainsi que ceux de l'ensemble du conseil municipal et des personnels communaux.

Cordialement, votre maire, Claude Pulcrano

« Je vous présente à vous tous, habitants de notre commune, mes meilleurs vœux de santé et bonheur »



sommaire

La vie de la commune p 4

Nos écoles p 12

CME p 16

Nos associations p 17

L'environnement p 21

Les infos générales p 22

L'agenda p 22

Conseils municipaux p 23

Expression des conseillers municipaux de l'opposition p 30

Samedi 19 septembre 2011, elles quittaient leurs fonctions...

Départ à la retraite

Marie-Thérèse Lopez intégra les services communaux en 1983 en tant qu'auxiliaire au sein de la garderie municipale de l'école maternelle. Elle fut stagiérisée en 1984, puis titularisée en 1985.

Enfin, en 2003, elle fut nommée ATSEM 2^e classe, puis 1^{ère} classe en 2005.

Claude Pulcrano rappela ses qualités humaines «*Votre sensibilité féminine a permis de faire passer un courant d'amour et d'attention auprès des bambins de maternelle... Merci d'avoir fait preuve de bienveillance et de beaucoup de patience envers eux, ils resteront sensibles à l'image que vous leur avez donnée de la vie*». Sa famille et ses amis étaient là pour partager ce grand moment d'émotion. Puis après l'avoir remerciée au nom de la commune, il lui souhaita une retraite bien méritée...

«*Sachez goûter avec beaucoup de conviction, de force et de volonté, les moments à venir de votre future vie de retraitée*».



Changement de département et promotion

Nathalie Brulé débuta sa carrière en 1995. Après 5 années passées au sein des directions régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports d'Orléans puis de Tours, elle assura pendant 5 ans la gestion d'un collège avant d'arriver sur notre commune en 2005 pour s'occuper du difficile dossier du personnel.

Claude Pulcrano évoqua son bon sens et sa conscience professionnelle «*Rigoureuse et intègre, vous avez eu très vite l'entière confiance de mon prédécesseur Pierre Jaguenaud, des personnels et la mienne... Vous avez pris, à ma demande, plus de responsabilités dans les relations avec les écoles, le restaurant scolaire et d'autres services communaux, d'autant que vous veniez de réussir l'examen professionnel de rédacteur chef. Dotée d'un sens très aigu du service public, souriante, attachante et serviable, nous regrettons votre départ mais nous vous souhaitons bonne chance dans vos nouvelles fonctions et vous disons un grand merci pour tout*».

5^e BRIC à BRAC Jouets et Puériculture

Le 5^e Bric à Brac Jouets et Puériculture organisé par Saint Sulpice Loisirs s'est déroulé le dimanche 9 octobre dernier. Une quarantaine d'exposants avait pris place dans notre salle des fêtes, les étals remplis de jouets pour le plus grand plaisir des enfants. Comme chaque année, ils sont repartis les bras chargés : vélos, poupées, voitures miniatures, etc. N'oublions pas les mamans qui, elles aussi, ont trouvé leur bonheur ! Le nombre d'exposants étant en constante augmentation, la 6^e édition aura lieu dans la salle des sports le dimanche 7 octobre 2012.

5^e Bric à Brac

Bourse aux Vêtements

Très belle réussite pour la Bourse aux Vêtements Automne/Hiver qui s'est tenue dans la Salle des Fêtes du 10 au 13 octobre dernier.

145 déposants, 2053 vêtements enregistrés, 598 vêtements vendus... et un joli bénéfice au profit de notre Centre Communal d'Action Sociale.

Un grand merci à cette dynamique équipe de bénévoles qui, mobilisée pendant quatre jours, accomplit un formidable travail et contribue ainsi à la réussite de cette manifestation.



La bourse aux vêtements Printemps/Été 2012 aura lieu du lundi 26 mars au jeudi 29 mars 2012.

Présentation du futur circuit VTT de la Laurence

2004-2011, c'est le temps qu'il a fallu au club VTT de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, à son président Eric Picart et à son équipe pour élaborer et finaliser son projet de circuit tracé sur plusieurs communes de notre secteur.

Cette démarche a reçu le soutien plein et entier de la commune.

Fin octobre, sous l'égide du Conseil Général et de la municipalité, a eu lieu la présentation du circuit de la Laurence.

Elus, viticulteurs, chasseurs, propriétaires, la fédération UFOLEP, les spécialistes de l'environnement, ont écouté Christophe Auboin, de la direction des Sports et de la Vie Associative du Conseil Général présenter les aspects techniques, administratifs et environnementaux de ce circuit qui sera inscrit au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, au même titre que la piste

Lapébie de l'Entre Deux Mers.

Trois boucles de 15, 25 et 47 kilomètres seront proposées avec comme point d'entrée principal, le stade Lamothe de Saint-Sulpice-et-Cameyrac.

Les communes de Beychac-et-Caillau, Salleboeuf, Montussan, Pompignac et Saint-Loubès seront des points d'entrée secondaires. A Saint-Sulpice, un chalet sera construit pour le club Free Rider Club, gestionnaire du circuit sous couvert du Conseil Général qui reste le principal financeur.

Le Président du Conseil Général, Philippe Madrelle, tout comme le maire de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Claude Pulcrano, ont mis l'accent sur l'engagement des collectivités autour d'un projet qui demeure une première pour le département de la Gironde, pour l'Entre deux Mers en particulier, à portée du potentiel sportif et touristique que représentent la CUB et les communes avoisinantes.

Ils ont tous deux salué le travail réalisé par les différents intervenants et souhaité que ce circuit soit l'occasion de découverte de notre département.

Renseignements complémentaires

Mademoiselle MERCIER tél : 06 47 52 42 20 et JESSICA tél : 06 14 05 03 72 vous proposent leurs services de coiffure à domicile.



Halloween : les contes de Sandra connaissent un succès grandissant

A l'occasion des contes d'Halloween, de nombreux enfants sont arrivés déguisés et sont restés très attentifs aux récits de notre jolie sorcière. Pour les récompenser de leur sagesse, de nombreuses friandises leur ont été distribuées.

CRD

bibliothèque

bibliothèque

bibliothèque



Exposition de peinture

Aperçu de l'exposition des peintures de Michèle Tahon sur le thème «Voyage au pays des contes et légendes» et des photos de Jean-Claude Mazuque sur les déclinaisons de l'Automne qui ont agrémenté pendant quelques semaines notre bibliothèque.

Ces expositions ayant été très appréciées, les peintres et photographes amateurs de la commune qui désireraient nous confier leurs œuvres pendant quelques semaines voudront bien contacter Michèle Taudin, adjointe à la Culture et à la Bibliothèque au 05 56 30 88 69.

CRD

Prochaine Expo

Une exposition peinture sur le thème «Ombre et Lumière» se tiendra dans les Salons de la Mairie du 15 au 17 Juin 2012. Tous les artistes amateurs seront les bienvenus et si vous n'êtes pas encore inscrits, contactez dès que possible Michèle Taudin au 05 56 30 88 69.



Un Noël Magique.

à la bibliothèque



Contes de Noël
Samedi 17 Décembre,
les enfants avaient
rendez vous avec Sandra
pour les jolis contes de Noël
et la venue probable
du Père Noël.

7



*Les contes terminés,
c'est sous une pluie de
flocons de neige
(en papier) et les cris
des enfants que le
Père Noël tant attendu
est enfin apparu.
Ce fut un moment magique.*

Commémoration et hommage sous un soleil estival

Ce 11 novembre 2011 revêtait un caractère tout particulier, car notre commune recevait cette année l'UNC de Montussan, Artigues et Yvrac.

Le président, le bureau et les membres de l'UNC remercient monsieur le maire, le conseil municipal, les pompiers, madame Bagolle, directrice du Cèdre Bleu, les enseignants présents, ses élèves et les parents d'élèves, la population venue nombreuse, pour l'hommage qu'ils ont rendu à nos anciens, morts pour la France.

La 9^e BMAT de Vayres était représentée par monsieur le capitaine François de Roland, chef de la délégation militaire et de l'adjudant chef Karine Meriguet. Merci à monsieur Francis Etienne pour l'exposition des véhicules militaires et la participation du fantassin costumé, communément appelé «poilu».

Monsieur le maire termina la cérémonie en remettant le Titre de Reconnaissance de la Nation à Michel Cucurull puis convia l'assemblée à un pot de l'amitié à la salle des fêtes.



ETS-ENDUIT-PEINTURE-REVETEMENT 



RICHARD Xavier
DECORATION INTERIEURE

 /Fax 05 56 30 21 63
 06 03 25 55 11

8, chemin Bertrand 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

TAILLE DE PIERRE
Restauration du Patrimoine Ancien
Façade - Cheminée - Badigeon de chaux



ALGEO Henri
7, route de Vayres
33450 St Sulpice et Cameyrac
☎ 05.56.72.85.34

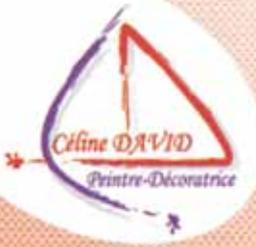
E.P.G.C.
Sécurité Gardiennage

Entreprise Privée de Gardiennage Cameyracaise

22, allée de la Borde
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Tél. 06 18 05 53 86
Fax 05 56 72 85 84
email : epgc33@orange.fr

Peinture, Décoration
Tapiserie, Rénovation
Intérieur & Extérieur



Céline DAVID
Peintre-Décoratrice

06.20.82.19.59



 8, Bis Rue de Pey-bos
33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

CAVE - THÉS - CAFÉS

Epicerie Fine – Confiserie
Sels – Sucres - Epices
Cave à huile - Cadeaux

Nathalie Ribéreau
33450 St Sulpice & Cameyrac
P. super U 05 56 30 20 67
Ouvert le dimanche matin



Masculin
Féminin
Enfants

Coiffure
Brigitte G.

MARDI
MERCREDI
JEUDI
9H-12H / 14H-19H

VENDREDI
9H-19H

SAMEDI
8H30-17H

11, Place Maucaillou - 33450 Saint-Sulpice et Cameyrac

MASCULIN | FÉMININ
05 56 30 88 50

Sanitaire 

Chauffage 

Protection incendie 

Tél.Fax.
05 56 30 25 15
eurl.arroniz@orange.fr

EURL
ERIC ARRONIZ

Dépôt de bouteilles
GAZ REPSOL
Possibilité de livraison

Agrément QUALIGAZ
SAVI Saunier Duval

Installation
Entretien
Dépannage

Réalisation de réseau RIA
Contrôle de disconnecteur BA

FUEL & GAZ

33, route de Garosse / 33450 St Sulpice de Cameyrac

Carton plein au loto du CCAS

Près de 200 personnes sont venues tenter leur chance, suspendues à l'énoncé des chiffres, dans l'espoir d'emporter les 30 lots de valeur mis en jeu (1 bon d'achat de 300 €, 1 canard gras cuisiné avec 3 bouteilles de grand vin, 2 jambons, 2 demi-longes, vin de nos propriétaires, jouets, électro ménager, etc.).

Merci à Super U et aux autres commerçants pour leur générosité, merci aux nombreux bénévoles qui se sont mobilisés pour la réussite de ce loto de la solidarité. **Au 25 novembre 2012 !**



Vœux de monsieur le maire

En ce vendredi soir 6 janvier, à la salle des fêtes, les élus, le personnel communal, les personnes participant à la vie communale, les annonceurs du bulletin municipal et de notre véhicule de portage de repas, le lieutenant des sapeurs pompiers de Saint Sulpice/Saint Loubès et le commandant du régiment de Vayres, les enseignants, les présidents et présidentes d'associations, les bénévoles de la bibliothèque et de l'accompagnement scolaire, étaient conviés à la cérémonie de vœux organisée par la commune.

Après avoir présenté ses vœux, le maire, Claude Pulcrano a adressé un témoignage de solidarité envers ceux qui souffrent et a exposé les réalisations pour 2012 : 4 classes supplémentaires pour le Cèdre Bleu, construction d'un chalet au stade Lamothe dans le cadre de l'ouverture du circuit VTT, de nouveaux locaux pour la pétanque.

Il a rappelé avec force la commémoration du bicentenaire de la réunion de Cameyrac à Saint-Sulpice qui doit avoir lieu les 30 juin et 1er juillet prochains et les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la mairie qui devraient débiter en 2013.

Il a souligné le travail de proximité effectué par la brigade de Carbon-Blanc pour assurer la sécurité sur notre commune.

Enfin, l'occasion était là pour présenter et souhaiter la bienvenue à Laurent Ravet qui intègre l'effectif administratif de la commune au 16 janvier prochain.



Traditionnellement moment de partage et d'échange, cette cérémonie a continué autour de toasts, galettes et verre de l'amitié.

Le bicentenaire arrive.....

les 30 juin et 1er juillet 2012



Dans quelques mois nous allons fêter le bicentenaire du rattachement de Cameyrac à Saint Sulpice au stade Lamothe.

Le programme que nous vous proposerons sera de qualité. Pour cela nous avons besoin de tout le monde. Quelle ne serait pas notre satisfaction si toute la commune se réunissait pour participer à cet événement historique...

Le programme pourrait être le suivant, sachant que nous attendons encore quelques précisions sur la présence de professionnels du spectacle.

Le samedi matin : l'école maternelle «les Ecureuils» ouvrira les festivités avec sa kermesse sur le thème des Olympiades avec des jeux anciens.

L'après midi : les Cameyracais arriveront en défilé depuis le parking de la maternelle jusqu'au stade ; ils rejoindront les Saint-Sulpiciens qui les attendront sur le terrain. Les deux groupes seront accueillis par Napoléon en personne... qui présidera la partie officielle de cette manifestation.

Les enfants de l'école «le Cèdre Bleu» interpréteront quelques chansons de l'époque suivies de saynètes. Les jeux anciens seront à la disposition de ceux qui voudront s'amuser. *Tout l'après midi sera festif.*

Le soir, un «méchoui» géant sera offert par la municipalité (inscription obligatoire à la mairie) suivi d'un feu d'artifice son et lumière, toujours dans le parc du stade Lamothe.

Le dimanche matin, une messe sera célébrée à Cameyrac, en présence de Monseigneur Laurent Dognin, évêque auxiliaire de Bordeaux et du Père Vareille.

Un repas citoyen clôturera ces deux jours de fête.

Ce programme, qui mérite d'être étoffé, vous sera communiqué dans le prochain bulletin municipal de mai.

Pour de plus amples renseignements, contacter Bernard Poncelet à la mairie (05 56 30 84 13).

Lion's Club de Bordeaux Caudéran



Les membres du Lion's Club de Bordeaux Caudéran habitant Saint-Sulpice-et-Cameyrac vous invitent au LOTO au profit des maladies infantiles : cancers, neurofibromatoses, etc.

Le dimanche 18 mars 2012, salle des fêtes de Saint-Sulpice, 14h

Nous vous y attendons nombreux !

Rentrée des classes pour le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Depuis le **lundi 17 octobre**, 23 enfants de l'école élémentaire du «Cèdre Bleu» bénéficient du CLAS. Les lundis et mardis pour les classes de CM1 et CM2. Les jeudis et vendredis pour les classes de CP, CE1 et CE2.

Ce dispositif, mis en place par la municipalité, soutenu financièrement par la Caisse d'Assurance Familiale et le Conseil Général, a fait sa **première rentrée sur notre commune**.

Cet accompagnement scolaire s'articule autour de trois temps de 17h à 18h30 :

D'abord, les enfants sont récupérés par Véronique, une animatrice du centre, et goûtent ensemble.

Ensuite, encadrés par des bénévoles qui les aident, ils font leurs devoirs et apprennent leurs leçons dans un endroit calme, la bibliothèque.

Enfin, ils finissent par un temps d'éveil culturel animé également par l'équipe de bénévoles.

Un très grand merci à ces personnes sans lesquelles

ce projet n'aurait pu voir le jour si elles n'avaient pas répondu «présentes» à notre appel dans le dernier bulletin municipal.

En effet, une dizaine de bénévoles nous a rejoints en plus de Jean-Claude et Florence, déjà présents l'an dernier, pour l'aide aux devoirs.

Grâce à leur savoir-faire et à leur générosité pour partager, encadrer, accompagner, nous proposons aux enfants une palette d'activités culturelles et artistiques : théâtre, peinture, informatique et jeux (atelier animé le jeudi par Sandrine Dhont de l'association «La Rue des Jeux»).

Le début d'une très belle aventure autour de la transmission et du partage.

Nous souhaitons voir d'autres bénévoles nous y rejoindre.



Rentrée des classes pour le projet CLAS : Gisel, peintre entourée de Dylan, Maxence, Paco et Nina

Véronique Weber (animatrice au centre de loisirs) et Laetitia Da Costa (adjoite à l'enfance) entourées d'une partie des bénévoles : Jean-Claude, Jean-Claude, Patricia et au 1^{er} rang : Florence, Sandrine, (ludothécaire de «La Rue des Jeux»), Guillaume et Catherine.

merci !

Inscriptions 2012 - 2013

Chers parents,

Afin de préparer la rentrée prochaine dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître le plus rapidement possible auprès de nos services ou de vous adresser à madame Jocelyne Guégand, directrice de l'école maternelle «les écureuils», **pour les inscriptions des enfants nés en 2009 et entrant en petite section de maternelle en septembre 2012**. Cela concerne également tous les enfants de moyenne et grande section qui ne seraient pas connus de nos services.



« **A**ux armes citoyens
Formez vos bataillons
Marchons, marchons
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons... »

- Lors de la cérémonie du 11 novembre, l'émotion fut vive lorsqu'après les discours officiels et le dépôt de gerbe, les voix d'**une vingtaine d'enfants des trois classes de CM1 de l'école élémentaire du «Cèdre Bleu»** s'élevèrent pour chanter trois couplets de la **Marseillaise**.
- Un moment intense également lors des échanges entre un grand-père et son petit-fils sur le pourquoi de la guerre.
- Une cérémonie singulière pour ne pas oublier l'importance des **valeurs républicaines à savoir, le respect, l'écoute, la solidarité et l'attachement à son pays**. Valeurs pour lesquelles se sont battus nos aînés.



« Dis-moi pourquoi Papi, je te vois souvent
Défiler dans la ville avec tous tes copains,
Vous portez des drapeaux dans la pluie, dans le vent,
Marchant du même pas, unis, main dans la main »

« Regarde-les passer, respecte leurs emblèmes,
Car Tous, ils ont donné avec le même élan,
Leur jeunesse, leur sang, le meilleur d'eux-mêmes,
Sois fier de leur passé, ce sont des Combattants. »

centre de loisirs **maternelle**



Centre de loisirs maternelle
équipe d'animation avec le Père Noël
Johana, le Père Noël, Andréa, Sandra
(adjointe de direction) et Laurence (absente)

centre de loisirs **élémentaire**



Centre de loisirs élémentaire de gauche à
droite Willy (stagiaire), Aurélie (adjointe
de direction), Charlène, Louis et Brigitte,
Véronique (absente).



Spectacle Africain par la compagnie **Hip Percut** pour fêter Noël avec les enfants du Cèdre Bleu



Visite du Père Noël
aux Ecureuils



La fabuleuse histoire
du **Père Noël**
avec Deborah
Pompon



POIRIER Alain
Artisan Peintre

Étanchéité de Façades - Pose de Parquet Flottant
Papiers Peints - Revêtements de sol
Peinture Décorative - Enduit Cré

5, rue des Places d'Ardilas - 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC
Mobile 06 81 54 30 71
Tél. 05 56 99 10 43 - Fax 05 56 99 10 43
Messagerie : alainpoirier2@wanadoo.fr
SIRET 404 708 034 000/6 - Code APE 454 J




SAINT SULPICE CONSTRUCTIONS
Rénovations - Extensions
Bâtiments Industriels

Zone Artisanale Canteloup
B.P. 14
33450 Saint Sulpice et Cameyrac
Tél. : 05 56 30 84 04
Fax : 05 56 38 25 87
e-mail : s.s.constructions@orange.fr

Cours de Musique
MME BRUN

Professeur de musique
Diplôme agréé de l'École Supérieure de Paris A.C.F.-A.P.H.

Solfège et Théorie
Piano, Accordéon, Guitare, Harpe, Gembé
Flûte, Xylo, Orgue, Synthétiseur

Rue de Magnan Nord
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac
Tél : 05 56 30 87 80 • 06 68 85 40 20
(Sur rendez-vous)
maryse.brun51@orange.fr



AP CLOTURE

Pose tous types de
Clôtures et Portails
pour
Particuliers
et Professionnels

Tél : 06 30 40 54 92
Mail : ap-cloture@orange.fr

Pascal MOREZE - Tél/Fax : 05 56 21 48 20
99 route de Cameyrac 33450 SAINT SULPICE & CAMEYRAC



ATPS SURÉLEVATION

Mettez de l'Espace
dans votre Maison

Plus d'Espace !
Plus de Confort !

ZA de Canteloup
Saint Sulpice et Cameyrac

05.56.30.83.97
www.atps-surelevation.fr

SURÉLEVATION DE MAISON
AGRANDISSEMENT
EN OSSATURE-BOIS

CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
Tél. : 05 56 30 83 97




Initial

Experts de la location & entretien
d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



FIBRE CITOYENNE



Les enfants élus s'attaquent à la sécurité

Pour leur dernière année de mandat, les enfants élus ont décidé de s'attaquer à la sécurité routière.

En effet, tous collégiens, ils ont pu s'apercevoir des différents dangers sur le chemin qu'ils empruntent tous les matins pour se rendre à leur arrêt de bus.

Depuis plusieurs mois, ils travaillent sur l'élaboration d'une affiche, d'un dossier pédagogique et d'un marquage énumérant les règles de bonne conduite, le message d'appel et les numéros d'urgence afin d'initier leurs pairs.

Si les enfants élus sont à l'origine de l'ensemble du projet, le travail graphique et l'impression seront réalisés par quatre étudiants du Lycée des Iris (sujet de leur examen de BTS).

La finalité : fournir aux enseignants de l'école «le Cèdre Bleu» et aux écoles de la communauté de communes ces différents outils pédagogiques pour travailler avec les élèves sur les multiples dangers de la route.



Clémentine et Daniel, jeunes élus du CME ont déjà rencontré Jérémie, Elodie, Camélia et Yasmine pour une première présentation des ébauches.

La salle informatique

Grâce aux subventions du conseil général, de l'Etat et l'apport de la municipalité, 15 ordinateurs et 11 écrans ont été remplacés dans la salle informatique. Les élèves et enseignants du Cèdre Bleu ont testé ce matériel... tout fonctionne à merveille !!

Les enfants du CLAS l'utilisent également, encadrés par des bénévoles. La municipalité a pour projet d'ouvrir cette salle aux administrés qui souhaiteraient prendre des cours d'informatique. Nous sommes donc à la recherche de bénévoles «calés» en informatique pour transmettre leur savoir.

Nous vous tiendrons informés des horaires et jours où se déroulera cet atelier.

Pour toute information complémentaire, contacter la mairie au **05 56 30 84 13**



L'école de Musique au cœur de la solidarité

Vendredi 21 octobre, l'église Saint Roch de Saint-Sulpice-et-Cameyrac s'est métamorphosée en salle de concert... Les élèves de Maryse Brun ont offert à plus d'une centaine de spectateurs une soirée de grande qualité.

Au programme, Brahms, Beethoven, Chopin, Schubert, Mozart, chants interprétés par la chorale «les Troubadours» et la très belle prestation à l'accordéon de Maryse avec l'*Ave Maria de Gounod et les Scardas de Monti*.

Pour clore ce concert, placé sous le signe de la générosité, l'Hymne à l'Amour d'Edith Piaf retentit comme un écho... **Merci à vous Maryse et à tous vos élèves.**

Le bénéfice de cette soirée a été intégralement reversé au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Belles performances

Les 12 et 19 novembre 2011, Fernando Zappas 13 ans et Antoine Chinarras 12 ans ont participé à un concours de guitare Flamenco en vue des finales à Barcelone en 2012. Sur 288 candidats, **Fernando s'est classé 4^e et Antoine 18^e**. Fernando a été sélectionné ; Antoine, qui a fait tout de même une très belle prestation, a reçu les encouragements de Maryse pour l'année prochaine !



La chorale de Maryse accompagnée par Marie Anne Lesvignes au piano

Celles et ceux qui désirent agrandir les rangs de la chorale sont priés de téléphoner à Maryse Brun au 05 56 30 87 80.

Aucune formation n'est exigée, néanmoins une obligation : le plaisir de vouloir chanter !

Chorale

«Les Troubadours de l'Entre Deux Mers»

L'ARESC vous invite

La dégradation de notre patrimoine communal s'accélère.

Un programme de travaux de restructuration du chœur de l'église Saint Roch (tables de communion, grille de la chapelle Saint Roch, pierres des piliers du chœur, estrade, etc.) est en cours d'élaboration avec pour objectif une réalisation dans le courant du premier semestre 2012.

De plus, l'état de la chaire présente un risque réel... Or, il n'est pas envisageable financièrement de la restaurer. En l'état, bien que non formalisée par écrit, nous aurions



une offre de rachat, à démonter par l'acquéreur. Les membres du conseil de l'ARESC, à l'unanimité, seraient d'accord pour sa dépose...

L'ARESC, qui a pour vocation de contribuer à sa restauration intérieure, vous propose de vous recevoir à l'église le samedi 10 mars de 19h30 à 20h30 (après la messe) pour vous informer et vous présenter, après visite et sous forme de diaporama, les modifications qui sont envisagées.

J.J. Garnier président de L'ARESC.



Enfin un club de rire sur notre commune

Le yoga du rire, ou Hasya Yoga, a été inventé en 1995 par un médecin généraliste de Bombay, Madan Kataria, qui s'est rendu compte que ses patients joyeux guérissaient mieux que les moroses et qui a décidé de fermer son cabinet médical pour parcourir le monde et créer des Clubs de Rire, où l'on pratique sa méthode du «Rire sans Raison».

Un Club de Rire est un groupe de personnes qui se réunit autour d'un animateur pour rire ensemble par amusement, sans faire appel aux blagues ou à l'humour, dans le but de se sentir bien physiquement, mentalement et émotionnellement. Quelques mouvements simples accompagnent certains exercices et permettent de se «dérouiller» quelques muscles en plus des zygomatiques. Sur le plan physique, le rire assure une meilleure oxygénation du corps. Il augmente la capacité respiratoire, stimule le système immunitaire. Véritable antidote contre le stress et la déprime, le rire libère des endorphines, la molécule du bien-être.

Bref, le rire ne fait que du bien !

Osez vous faire contaminer par le rire

Les séances ont lieu les lundis de 12h15 à 13h30 et les jeudis de 19h15 à 20h30, salle de réunion, mairie de Saint Sulpice et Cameyrac. Les jeudis de 14h15 à 15h30, salle des fêtes Max Linder 16, avenue de la République, Saint Loubès.

Béatrice et Florence vous attendent le **Jeudi 26 Janvier** à la salle de réunion, mairie de Saint Sulpice pour une séance découverte gratuite de 19h15 à 20h30.

Pour tous renseignements :

Béatrice
06 09 11 37 14

Florence
06 07 72 42 33



L'Atelier de Patchwork



Du 25 au 28 novembre dernier, plus de 250 visiteurs ont pu parcourir la «balade» proposée par l'Atelier de Patchwork dans les salons de la mairie. Pour cette nouvelle

exposition, la visite d'un petit village constitué de maisons en 3D, de boîtes à ouvrages, de sacs nous conduisait de la mer à la montagne en passant par l'Afrique et le Japon, sans oublier le pays des fées... surplombé par un magnifique panneau de patchwork de style country.

Un peu plus loin, des ouvrages réalisés en collaboration avec l'artiste régionale **Astri Cante Muris** sur le thème de la mer reprenait les différentes techniques enseignées durant l'année. La créativité de chacune donnant ensuite naissance à des œuvres uniques.

Cette petite association d'une vingtaine d'adhérentes expose tous les trois ans le fruit de son minutieux travail d'aiguilles et de patience. Les visiteurs ont également pu apprécier la chaleur et la convivialité de l'accueil de ces patcheuses qui à l'occasion de cette manifestation arboraient toutes un **tablier de jeans personnalisé** par chacune.

Enfin, nos pensées sont allées vers Manite Donard, cette femme d'exception, qui lors de ces vernissages, préparait des discours chaleureux, drôles et plein d'humour. Le dernier était en 2008... et nous entendons encore le son de sa voix lisant le poème écrit par Renaud de la Bernardie...

Contact :

Valérie Anderluzzi présidente 06 72 35 29 58



La Rue des Jeux

La ludothèque La Rue des Jeux, créée en octobre 2007, fait désormais partie intégrante de la vie des habitants de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et des communes avoisinantes.

En effet, entre les créneaux d'ouverture au public et les animations dans les différentes structures scolaires, de loisirs et sociales, la Rue des Jeux est ancrée dans le réseau associatif local et par conséquent, contribue à enrichir le tissu social.

Pour renforcer cette idée de créer des liens entre les habitants, l'association a organisé une soirée Halloween : parcours rempli de bonbons et de sorts puis citrouilles, fantômes et autres squelettes qui ont décoré la salle où les gens se sont retrouvés pour une soirée « à faire peur ». Un grand merci à Sandra pour ses contes captivants ainsi qu'aux gentilles organisatrices bénévoles.

La ludothèque sait créer des animations festives. Par son expérience elle peut aussi participer et faire participer à des actions de solidarité en incitant les gens, par le biais du jeu, à penser aux autres ; ainsi le 25 novembre était organisée une soirée casino au profit du Téléthon : Black Jack, Roulette, Baccara et Poker au programme. «Faites vos jeux, messieurs, mesdames, faites vos jeux», faites un geste pour la recherche !

Et si traditionnellement dans les casinos on dit «rien ne va plus», cela ne s'applique certainement pas à la ludothèque de Saint-Sulpice !

Rappel horaires : mercredi de 16h à 18h

vendredi de 10h à 12h - samedi de 10h à 12h

Et le dernier vendredi de chaque mois soirée jeux de 20h30 à minuit.

Contact :
06.10.61.07.12
laruedesjeux@galileemail.fr

Téléthon 2011

La Rue des Jeux a organisé une soirée Casino le vendredi 29 novembre avec un maigre résultat, elle planche dès maintenant pour de nouvelles idées pour l'édition 2012.

Les associations Cré'Art et Saint Sulpice Loisirs ont organisé le traditionnel loto vendredi 2 décembre à la salle des fêtes. Le résultat a été satisfaisant, la soirée agréable et les cadeaux offerts pour la circonstance par les commerçants de Saint-Sulpice, d'Izon, de Saint Loubès, voire par des donateurs généreux furent appréciés. Un grand merci également à tous les viticulteurs de la commune qui n'ont pas manqué le rendez-vous. L'association Patchwork a également participé en offrant des lots qui ont été répartis entre le loto et la vente du marché.

Le samedi matin, le Marché de Noël de l'association Cré'Art était en place dès 9h dans la galerie marchande de Super U ; les clients ont particulièrement apprécié les travaux réalisés par les adhérentes de l'association tout au long de l'année.

Les Archers ont vendu des flèches dans la galerie marchande de Super U avec la participation très appréciée et engagée de Geoffrey Demonin. Les flèches ont été tirées à la salle des sports par les adhérents du club.

Merci encore à Super U d'avoir mis la galerie à notre disposition. Notons l'aide précieuse apportée par l'association Saint Sulpice Loisirs pour la logistique et son soutien sans faille pour les manifestations communales. Les différentes associations vous donnent rendez-vous en 2012 pour une nouvelle édition du Téléthon puisque de nouvelles idées ont déjà été notées. Au final, c'est près de 3 800 € qui ont été reversés à l'AFM Téléthon au titre de la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac.





UNC Saint-Sulpice-et-Cameyrac



Cérémonie du 5 décembre : hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962 ; dépôt de gerbe, discours de monsieur le président et de monsieur le maire.

14 décembre 2011 : distribution des colis de Noël à nos anciens de 1939/1945.

Année 2012 : **8 janvier** assemblée générale salle de la mairie 9h15 : renouvellement du bureau, compte rendu 2011 budget, cotisations 2012, questions diverses.

8 mai cérémonie à Saint-Sulpice-et-Cameyrac.

18 au 20 mai congrès national UNC à Brest.

7 juin réunion territoriale du Libournais.

18 juin cérémonie de l'Appel du général de Gaulle.

14 juillet cérémonie à Saint-Sulpice-et-Cameyrac.

Le président souhaite aux membres du bureau, aux adhérents et à leur famille, tous ses meilleurs vœux de joie, bonheur et santé.

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses du 21 janvier au 8 avril 2012

Janvier

21 janvier Saint Sulpice, 18h30 PPM

22 janvier Yvrac, Saint Vincent 10h

Mgr Dognin Sainte Eulalie, 18h30 PCV

28 janvier Montussan, 18h30 PCV

29 janvier Sainte Eulalie, 18h30 PCV

4 février Izon, 18h30 PCV

5 février Sainte Eulalie, 18h30 PCV

11 février Caillau, 18h30 PPM

12 février Sainte Eulalie, 18h30 PCV

18 février Beychac, 18h30 PCV

19 février Sainte Eulalie, 18h30 PCV

22 février Cendres Sainte Eulalie,

18h30 PCV Saint Loubès, 19h PPM

25 février Cameyrac, 18h30 PCV

26 février Sainte Eulalie, 18h30 PCV

28 février Célébration pénitentielle à

Saint Loubès, 20h30 PJA, PCV, PPM

3 mars Yvrac, 18h30 PPM

4 mars Sainte Eulalie, 18h30 PJA

10 mars Saint Sulpice, 18h30 PCV

11 mars Sainte Eulalie, 18h30 PCV

17 mars Montussan, 18h30 PPM

18 mars Sainte Eulalie, 18h30 PCV

24 mars Izon, 18h30 PCV

25 mars Sainte Eulalie, 18h30 PCV

31 mars Rameaux Caillau, 18h30

PCV Saint Sulpice, 18h30 PPM

1er avril Rameaux Montussan,

10h30 PCV

5 avril Jeudi Saint Beychac,

20h PPM - PCV

6 avril Vendredi Saint Yvrac,

20h PCV - PCM

7 avril Veillée Pascale Saint Loubès,

21h PPM - PCV

8 avril Pâques Izon, 10h30 PJA

Sainte Eulalie, 10h30 PPM

Messe à Saint Loubès tous les dimanches à 10h30

Accueil : 13, rue Saint Aignan à Saint Loubès au 05 56 20 41 30

Permanences : mardi, mercredi, samedi : 9h30/12h et vendredi : 9h30/12h - 17h/19h

Contact des prêtres (reçoivent sur rendez-vous) : Père Christian Vareille (PCV) au 06 08 73 86 61

Père Paul Mounicoux (PPM) au 05 56 20 46 57 ou 06 68 40 39 65

Père Jean André (PJA)

Confessions : 7 avril (Samedi Saint)

Saint Loubès 10h/11h : PPM et

Sainte Eulalie 11h/12h : PCV

Avril

Etat civil

Naissances

4 octobre

Leeloo DAUSSEINS BATTUT

2 novembre

Anne Léna Laurène VADAGNIN

13 novembre

Prunille Marie Angélie ESCUDERO

24 novembre

Raphaël GUILLAUMIN

28 novembre

Hélène Lisa DA SILVA

09 décembre

Alexandre Belkhir ROQUES

Mariages

01 octobre

Sabrina LACHHAB et Julien LAPARRE

24 décembre

Valérie Thérèse Odette BORDIER

et Eric MAULIN

Décès

18 octobre Thérèse Monique

HENNEBELLE veuve LACHMANN

10 novembre Françoise Simonne

CATHALA veuve BRUNET

25 novembre Andrée Paulette PIC

veuve SAUVESTRE

17 décembre Antoine Guillaume RUIZ

27 décembre Isabelle CANUTO

veuve DELAGE

30 décembre Marcelo PEREZ PEREZ

30 décembre Denise Lucie Juliette Marie

THORAVAL veuve GUILLERMO



L'année vient de s'écouler... Le tri sélectif s'est mis en place dans notre commune, à la satisfaction de tous. Nous avons donc supprimé sur certains sites d'apports volontaires, les bacs pour le carton et le plastique.

A compter de fin janvier 2012, nous enlèverons les deux derniers : route de Laville (à côté des pompiers) et route de Libourne (à côté de Maïsador).

De plus, nous déplacerons les bacs réservés au verre pour les installer route de Jaugaret (devant les anciennes antennes militaires, au plus près des habitants de Canteloup).

Encombrants

Le ramassage a lieu tous les premiers lundis de chaque mois.

Soyez vigilants sur les dépôts, car certains ne seront plus enlevés s'ils ne sont pas conformes aux

critères requis. Les cartons, papiers, verre, plastique, déchets verts (tonte, feuilles) ont leurs propres sites ; les gravats et certains déchets verts volumineux doivent être acheminés vers la déchetterie de Saint-Loubès.

Le ramassage des encombrants pour le 1^{er} semestre 2012 aura lieu les : **6 février, 5 mars, 2 avril, 2 mai et 4 juin 2012.**

Déchets verts

Rappel : sur notre site de réception des déchets verts, le Semoctom met à notre disposition un broyeur de branches tous les derniers vendredis de chaque mois. Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au 05 50 34 53 20 ou vous rendre sur place.



21

Le Frelon asiatique

Le printemps arrive bientôt avec le frelon asiatique, dangereux prédateur. C'est la saison où il installe son nid, soit très haut dans un arbre, soit dans une dépendance près de la maison. **Que faire?** N'hésitez pas à informer la mairie de la présence d'un nid près de chez vous ; nous vous donnerons la marche à suivre pour permettre la destruction du nid.

Vous pouvez aussi consulter le site GDSA33 pagesperso-orange.fr/gdsa33

Un contact téléphonique est également à votre disposition :

Monsieur Daniel Gergouil au 05 57 40 36 60 ou au 06 18 62 09 69

Important : les pompiers n'interviennent plus pour le frelon asiatique.

En revanche, leur présence pourra être demandée pour un danger immédiat.





Allée du Bio

Alimentation biologique

20, Avenue Maucaillou - Saint Sulpice et Cameyrac
Tél/fax : 05 56 30 55 08 Parking
alleedubio@orange.fr



FRUITS/LÉGUMES - COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES
CRÈMERIE - COSMÉTIQUE - FRUITS SECS
PRODUITS D'ENTRETIEN - MAQUILLAGE - SANS GLUTEN
Mais aussi Pain et Volailles

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRIPERIE AGROBIOLOGIQUE
L'ÉTRAGNE




Ouvert du mardi au samedi midi
 8H00 - 12H30 / 16H00 - 19H00
Z.A CANTELOUP - ST SULPICE et CAMEYRAC
 Derrière la station **Spid Lavage**
Tél/Fax : 05 56 30 15 00



Le Printemps des Hauts de Garonne fête ses 10 ans !

Pour son 10^e anniversaire, le Printemps des Hauts de Garonne se déroulera du **jeudi 22 mars au dimanche 1er avril 2012 inclus**. Avec une programmation proposée par les 19 communes des Hauts de Garonne Développement, cette 10^e édition du Printemps est, plus que jamais, l'occasion de découvrir la richesse et la diversité de notre territoire.

Comme chaque année, les animations 2012, prévues pour petits et grands, s'articuleront autour de 6 thématiques : la culture, le sport, le patrimoine, les loisirs, l'événementiel, l'économie, avec de nombreuses visites d'entreprises locales.



Vous avez un projet de création, de développement ou de reprise d'entreprise ?

Le Syndicat mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers

Reçoit et accompagne gratuitement les entreprises et les porteurs de projets économiques du territoire : accueil, information, orientation, conseil, recherche de financements, aide au montage de demandes d'aides des dispositifs « Créagir » du Conseil Général de la Gironde, prêt d'honneur, prêt Nacre de «Gironde initiative», OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce).

Anime les associations et clubs d'entreprises pour faire émerger des actions collectives.

Aide les communautés de communes et les communes dans la mise en place de leurs projets de développement économique.

Contact : Elodie Bourdais, chargée de mission développement économique Syndicat Mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers - 20 bis Grand Rue 33760 Targon - Tél : 05 56 23 95 17 Fax : 05 57 34 56 00

email : ebourdais@coeurentre2mers.com
Pour plus d'info : www.coeurentre2mers.com

Agenda

Janvier

- 15 repas des aînés, salle des fêtes 12h
- 22 Fête de la Saint Vincent à Yvrac
- 27 Loto école élémentaire, salle des fêtes 20h

Février

- 11 Boum des P'tits Loups, salle des fêtes 9h/19h

Mars

- 11 Loto des jeunes sapeurs pompiers Saint Loubès /Saint Sulpice, salle des fêtes 20h
- 18 Loto du Lion's Club, salle des fêtes 14h
- 25 Bric à Brac, salle des sports 8h/18h
- 26 au 29 Bourse aux Vêtements printemps/Eté salle des fêtes

Avril

- 9 Omelette Pascale Parc de la mairie et salle des fêtes 12h
- 22 Elections présidentielles

Mai

- 6 Elections présidentielles
- 11 Soirée théâtre «Saint Germain» comédie policière «Coquin de sort» salle des fêtes 20h30



Cartes grises véhicules



Suite à des directives officielles, nous n'établissons plus les cartes grises véhicules à compter du 2 janvier 2012.

Vous pouvez vous adresser :
soit à la Préfecture de Bordeaux ou à la Sous Préfecture de Libourne (service gratuit)
soit aux garages OCCAPEL à Saint-Sulpice-et-Cameyrac ou RENAULT à Beychac et Caillau (service payant)

**Séance du 22 septembre 2011 à 20 heures 30**

L'an deux mille onze, le vingt deux septembre, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Claude Pulcrano, maire.

Etaient présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. Poncelet, Seigneur, Grenet, Taudin, Laurisse, adjoints – Mmes et MM. Lambert, Jolly, Bonnamy, Gé, Ornon, Robin, Deschamps, Quintal, Courtazelles, Budis, Lavigne, Dutoyat, Auzarel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs :

Mme Jauregui à Mme Taudin, Mme Da Costa à M. Poncelet, M. Jaguenaud à M. Pulcrano, Mlle Magri à M. Budis, Mme D'Heilly à M. Grenet, Mme Tournebize à M. Dutoyat, Mme Bauthéac à M. Auzarel.

Absente excusée :

Mme Reynaert.

Monsieur Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 16 juin 2011 a été adressé aux membres du conseil municipal. Monsieur Auzarel rappelle que lui-même et ses collègues du groupe solidarité-environnement étaient absents lors de la séance.

Ils s'abstiendront donc d'approuver le compte rendu. Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ou demande de rectification, il est donc approuvé à l'unanimité moins quatre abstentions.

Monsieur le maire indique que les prochains conseils municipaux seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du compte rendu.

Création de postes

Les carrières de nos agents d'une part et le développement des activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement d'autre part nécessitent de créer deux emplois au tableau des effectifs.

En premier lieu, nous avons été amenés à remplacer une rédactrice chef, pour les services administratifs et notre choix s'est porté sur une personne ayant atteint le grade d'adjoint administratif 1ère classe, qu'il convient de créer.

Par ailleurs, le développement des activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement a conduit à rechercher une animatrice qu'il est possible de nommer stagiaire par arrêté. C'est pourquoi, je vous propose de créer un emploi d'agent d'animation 2^e classe à temps complet.

Le conseil municipal, approuve ces propositions, à l'unanimité.

École multisports : création de postes d'animateurs et modification du temps de travail

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 septembre 2009, il avait été décidé de créer deux emplois d'animateurs contractuels à temps non complet de 3 heures

hebdomadaires chacun et leur rémunération avait été prévue. Nous devons répondre aux attentes des parents et augmenter le nombre des enfants accueillis, soit 24 de plus.

De plus, nous avons décidé d'étendre les activités de l'école multisports le soir, ce qui suppose d'augmenter le temps de travail et d'embaucher un ou plusieurs animateurs supplémentaires.

Il est donc proposé de prévoir la possibilité d'embaucher deux animateurs supplémentaires, qui seront donc quatre au total et de porter le temps de travail de chacun à 15 heures par semaine. Leur rémunération restera inchangée pour l'instant.

Le conseil municipal, approuve ces propositions, à l'unanimité.

Régime indemnitaire du personnel : modification du calcul des indemnités d'administration et de technicité (IAT)

Par délibération du 23 septembre 2004, le conseil municipal avait fixé le régime indemnitaire du personnel.

Il avait en particulier été décidé que le montant des attributions individuelles ne pouvait excéder quatre fois le montant moyen annuel attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent.

Au cours des entretiens d'embauche de ces derniers mois, il a été constaté que lorsqu'on proposait une simulation de rémunération à certaines candidates, on était en dessous de la rémunération de personnes qui venaient de petites communes. Monsieur le maire pense qu'il serait bon de se donner une marge de manœuvre.

Les attributions individuelles sont déterminées par monsieur le maire en fonction de la manière de servir, de la compétence, de l'assiduité, des qualités, techniques, d'initiative, et de disponibilité exercées dans le travail.

Les décrets ayant mis en place le régime indemnitaire, permettent de porter le coefficient multiplicateur à 8 fois le montant de base.

Considérant que la manière de servir de certains agents permet d'envisager de leur attribuer des indemnités d'un montant supérieur à celui autorisé par la délibération précédente, il est proposé au conseil municipal de porter à six le coefficient multiplicateur des IAT.

Le conseil municipal, approuve cette proposition, à l'unanimité.

Accueil de loisirs sans hébergement, mise à jour des règlements intérieurs

Les structures d'accueil sans hébergement organisées par la commune sont de plus en plus fréquentées.

Il est donc apparu nécessaire de prévoir que les enfants prioritaires, seront ceux dont les deux parents travaillent ou sont demandeurs d'emplois et de mettre à jour les règlements intérieurs des centres.

Ces règlements prévoient notamment les modalités d'inscription des enfants, les horaires, les effectifs, et les tarifs avec application du quotient familial.

Ces règles s'appliquent à l'accueil périscolaire, au centre de loisirs du mercredi et au centre de loisirs vacances :

L'accueil de loisirs sans hébergement est donc réservé aux enfants dont les deux parents travaillent ou sont demandeurs d'emploi : scolarisés sur la commune, vivant sur la commune, originaires de la communauté de communes de Saint-Loubès.

La capacité de l'accueil périscolaire est de 80 enfants de 6 à 11 ans et 40 de 3 à 6 ans.

Celle du centre de loisirs du mercredi est de 48 enfants de 6 à 11 ans et 32 enfants de 3 à 6 ans.

Le centre de loisirs vacances peut accueillir jusqu'à 48 enfants de 6 à 11 ans et 32 enfants de 3 à 6 ans.

Le règlement intérieur définit la liste des documents que doivent fournir les parents, les possibilités d'inscription : annuelle ou mensuelle pour l'accueil périscolaire et le centre de loisirs du mercredi, ou pour les périodes de vacances.

Afin de garantir la sécurité des enfants, les centres de loisirs seront fermés en dehors des heures d'accueil.

Les règlements détaillent les horaires d'ouverture, et les modalités de facturation aux familles.

Monsieur le maire fait part des constatations des agents du service qui relèvent que certains parents ne fournissent pas les documents demandés et ainsi certains enfants se sont vu refuser l'accès à l'école multisports en raison de l'absence de certificat médical.

Monsieur Auzarel indique que certains parents d'élèves considèrent qu'il s'agit d'une discrimination quand on leur demande une attestation d'emploi.

Monsieur le maire estime que c'est plutôt dirigé vers ceux qui ne sont pas admis.

Madame Deschamps indique que des parents se sont plaint de la manière dont s'est effectuée la rentrée scolaire à l'école maternelle.

Monsieur le maire répond que cette question relève du temps scolaire et non de la municipalité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux règlements des accueils de loisirs sans hébergement.

Cadeaux offerts par les communes

Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les communes à leurs agents quittant le service, à l'occasion de leur départ en retraite, n'a pas encore été déterminé précisément.

Bien que cette qualification varie selon l'analyse qu'en fait le juge des comptes, celui-ci demande au comptable de disposer d'une délibération de la collectivité locale décidant le principe de l'octroi de cadeaux aux agents.

Monsieur le Trésorier de Saint-Loubès nous a demandé de délibérer sur cette question.

C'est pourquoi je vous propose de décider d'offrir des cadeaux aux agents qui partent en retraite ou qui font l'objet d'une mutation, dans la limite d'un montant maximum de 800 € par agent.

Le conseil municipal, approuve ces propositions, à l'unanimité.

Virement de crédit

Le bilan de la fête du livre 2011 fait apparaître que notre commune doit verser une subvention de 269 € à la commune d'Yvrac.

Cette somme doit être imputée au compte 65734 « Subventions de fonctionnement versées aux communes ».

C'est pourquoi, il convient de virer 269 € du compte 6232 « Fêtes et cérémonies » vers le compte 65734.

Le conseil municipal, approuve cette proposition, à l'unanimité.

Taxe sur la consommation finale d'électricité-fixation du coefficient multiplicateur unique

L'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) a mis le droit français en conformité avec les dispositions de la directive européenne n° 2003/96/C. E. du 27 octobre 2003 relative à la taxation de l'énergie.

En vertu de cette réforme, l'assiette de la taxe sur la consommation finale d'électricité repose uniquement sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawatheure (€/MWh).

Les tarifs de référence prévue à l'article L. 3333-3 du code général des collectivités territoriales sont les suivants :

0,75 €/MWh pour les consommations non professionnelles, ainsi que pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA

0,25 € / MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36 KVA et égale ou inférieure à 250 KVA.

En application de l'article L. 2333-4 du C. G. C. T., la collectivité compétente doit fixer le coefficient multiplicateur pour le calcul de la taxe sur la consommation finale d'électricité dont elle assure la perception, en appliquant aux deux tarifs de référence précités un coefficient unique, compris entre 0 et 8.

Le conseil municipal doit donc : d'une part, fixer avant le 1er octobre 2011, le coefficient multiplicateur de la taxe qu'il percevra à compter de 2012, d'autre part, préciser en application des dispositions prévues à l'article L. 2333-4 du C. G. C. T., les modalités d'actualisation de ce coefficient à partir de 2012, lorsque sa valeur est égale au maximum autorisé par la loi, soit 8.

Pour 2012, le coefficient multiplicateur sera donc fixé comme suit :

Indice moyen des prix à la consommation hors tabac en 2010 (119,76)

Coefficient maximum égal à 8 X -----

Indice moyen des prix à la consommation hors tabac en 2009 (118,04)

Le coefficient actualisé suivant cette formule est de 8,12.

Le conseil municipal :

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L. 2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3333-2 à L. 3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité sur le territoire de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac est fixé à 8,12 pour l'année 2012.**

Modification du nom de l'impasse de Magnan nord

Il existe au lieu dit Magnan une impasse qui est habituellement appelée impasse de Magnan-Nord, dont les maisons ont des numéros.

Cette situation pose des problèmes d'acheminement du courrier car il existe la rue de Magnan nord, qui a elle aussi ses numéros. Les premiers de l'impasse sont donc en double de ceux de la rue.

Il apparaît nécessaire de modifier le nom de l'impasse, laquelle, située à l'ouest pourrait s'appeler : « Impasse de Magnan-ouest ».

Le conseil municipal, approuve cette proposition, à l'unanimité.

Nom du chemin d'accès au lotissement « Les Vignes du Mayne »

Le lotissement «Les Vignes du Mayne» prévoit de rattacher sa voirie intérieure au chemin qui relie le chemin de la Grave à la route de Saint-Hubert.

Cette voie ne porte aucun nom actuellement, mais il devient nécessaire de lui en attribuer un pour faciliter l'acheminement du courrier.

Après avoir consulté des habitants du bourg de Cameyrac, il apparaît que ces derniers avaient pour habitude de l'appeler «Chemin profond» en raison de son profil encaissé.

C'est pourquoi, je vous propose de l'appeler «Chemin profond».

Le conseil municipal, approuve cette proposition, à l'unanimité.

Madame Gé souhaite connaître le nombre de maisons qui seront édifiées ? Monsieur le maire indique que le lotissement comprend 6 lots à la vente à des particuliers, plus un réservé à la construction de logements sociaux par la société d'HLM Clairienne. Cette société doit y construire un petit ensemble de 6 appartements.

Monsieur Quintal déplore que les automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse dans la traversée de Cameyrac et propose que soit installé un dispositif avec un feu qui passe au rouge lorsqu'un véhicule dépasse la limitation de vitesse, comme cela se pratique en Espagne.

Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

L'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) dispose que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit au régime de la fiscalité professionnelle unique prévue à l'article 1609 nonies C du CGI ont la possibilité de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale.

La loi de finances rectificatives pour l'année 2010 a modifié ce dispositif en rendant la création des commissions intercommunales obligatoires à compter du 1er janvier 2012.

Ces commissions doivent donc être créées avant le 1er octobre de l'année précédant leur mise en place.

La commission intercommunale comprendra 20 membres dont quatre issus de Saint-Sulpice-et-Cameyrac.

Comme pour la commission communale, nous devons proposer un nombre double de personnes connaissant bien notre commune, dont une demeurant hors commune.

Cette liste pourrait être la suivante : M. Michel Lambert, M. Christian Hébert, M. Daniel Granati, M. Alain Lavigne, Mme Geneviève Cillio, M. Jean-Claude Mazuque, Mme Christiane Bernard, Mme Jacqueline Guenon domiciliée 413, avenue du Général de Gaulle à 33 450 Izon.

Le conseil municipal, approuve ces propositions, à l'unanimité.

Siège de la communauté des communes de Saint-Loubès

Monsieur le maire rappelle que le siège et les bureaux de la communauté de communes se trouvent pour l'instant et depuis sa création dans les locaux de la mairie de Saint-Loubès.

Ils sont donc à l'étroit et les services de la commune de Saint-Loubès ont besoin de récupérer des bureaux.

Après un tour d'horizon en conseil de communauté, il est apparu que monsieur le maire de Saint-Loubès propose de mettre gracieusement à la disposition de la communauté de communes un terrain de 1800m² situé à proximité de la bibliothèque de Saint-Loubès et de la coupole.

Il conviendrait en conséquence de prendre une délibération de principe relative au siège de la communauté de communes, indiquant que celui-ci sera fixé à Saint-Loubès, et que le bâtiment sera construit sur un terrain mis gracieusement à sa disposition par la mairie de Saint-Loubès.

Le conseil municipal, approuve cette proposition, à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur Poncelet énumère l'ensemble des travaux effectués sur les bâtiments depuis les vacances :

Il a été procédé au réaménagement des toitures de l'église, à des travaux à l'école élémentaire dont l'agrandissement a débuté courant août, enfin, les derniers ouvrants de l'école maternelle ont été changés.

- Animation : une pièce de Laurent Baffie sera donnée le vendredi 23 septembre.

- Bicentenaire de la réunification des communes de Saint Sulpice et de Cameyrac : une réunion de préparation sera organisée mardi 4 octobre à la salle des fêtes.

- Madame Ornon signale que des gouttières ont été constatées à l'église de Cameyrac.

Monsieur Poncelet précise que l'eau s'écoule au niveau de l'autel, mais que le désordre sur la toiture est à un autre endroit, et l'eau est déviée dans les combles. La cause sera prochainement recherchée, afin de trouver une solution.

- Madame Taudin indique que la nouvelle bibliothèque est maintenant aménagée au rez-de-chaussée du bâtiment et que l'ensemble des conseillers municipaux est convié à venir constater les travaux.

Madame Gé précise qu'elle s'est rendue à la bibliothèque récemment, et qu'une dame âgée lui a fait part de sa satisfaction de la nouvelle installation, car elle ne pouvait plus monter à l'étage où se trouvait la précédente bibliothèque.

- Monsieur le maire propose qu'une réunion des deux commissions urbanisme et bâtiments se tienne le 13 octobre afin de réfléchir aux travaux de réaménagement de la mairie afin qu'ils puissent débiter en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Séance du 23 novembre 2011 à 20 heures 30

L'an deux mille onze, le vingt trois novembre, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Claude Pulcrano, maire.

Etaients présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. Poncelet, Seigneur, Grenet, Jaurégui, Taudin, Da Costa, Laurisse, adjoints – Mmes et MM. Lambert, Jaguenaud, Bonnamy, Gé, Ornon, Magri, D'heilly, Lavigne, Dutoyat, Auzarel, Tournebize, Bauthéac, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs :

Mme Robin à Mme Taudin, M. Quintal à M. Poncelet, M. Budis à M. le maire.

Absents excusés :

M. Jolly, Mme Deschamps, Mme Reynaert, M. Courtazelles.

Madame Ghislaine Jauregui a été désignée secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2011 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Taxe locale d'aménagement : fixation du taux

Monsieur le maire expose que la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a opéré une importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme qui entre en vigueur le 1er mars 2012.

Cette réforme prévoit :

La suppression de la taxe locale d'équipement, de la taxe départementale pour le financement des CAUE, de la taxe départementale des espaces naturels sensibles et leur remplacement par une taxe d'aménagement dont le taux sera composé d'une part communale ou intercommunale et d'une part départementale.

La part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un P.L.U. ou d'un P. O. S. et les communautés urbaines. La part communale ou intercommunale peut être fixée entre 1 % et 5 %. Dans les communes ou E.P.C.I. où la taxe est instituée de plein droit, en l'absence de délibération, le taux est fixé à 1 %. Le taux est modifiable tous les ans.

La mise en application de la taxe d'aménagement interviendra le 1er mars 2012, et la délibération fixant son taux doit intervenir avant le 30 novembre 2011.

Par délibération du 21 février 1975 le conseil municipal avait institué la taxe locale d'équipement au taux de 3 % et depuis cette date elle constitue une ressource substantielle de la section d'investissement de nos budgets.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous contenter de l'application de la nouvelle taxe au taux de 1 %.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Jaguenaud qui a procédé à des simulations à partir de permis de construire. Celui-

ci expose que la base d'imposition a changé, car maintenant toute la construction sera taxable notamment les garages. L'assiette retenue est constituée par la valeur, déterminée forfaitairement par m², de la surface de construction au lieu de la SHON.

La valeur au m² est fixée forfaitairement à 660 € et cette valeur bénéficie d'un abattement de 50% pour les 100 premiers m² des locaux d'habitation. Le prix de base est donc moins élevé, mais la surface prise en compte est supérieure.

Monsieur le maire indique qu'il apparaît qu'un taux de 3 % préserverait les intérêts de la collectivité sans pénaliser les bénéficiaires d'autorisation de construire. Comme il est possible de revoir le taux chaque année, on ajustera éventuellement en 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 3% le taux de la nouvelle taxe d'aménagement à compter de sa mise en application en 2012.

Tarif école vacances sportives : application du quotient familial

Monsieur le maire indique que la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat enfance, nous demande d'appliquer le quotient familial à cette activité. Nous avons précédemment fixé le tarif appliqué aux vacances sportives à 12 € incluant le repas de midi.

Le tarif demandé incluant le repas, il propose de maintenir le même tarif de base de 12 € aux activités, et d'y appliquer le quotient familial, et de facturer indépendamment le prix du repas aux familles. Ainsi les familles les plus modestes seront favorisées, et l'un dans l'autre la commune aura des recettes stables.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Quote-part du salaire de la coordinatrice Petite Enfance

Monsieur le maire rappelle que depuis la signature des Contrats Enfance et Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, les trois communes signataires, soit Beychac-et-Caillau, Montussan et Saint-Sulpice-et-Cameyrac, ont été amenées à s'attacher les services d'un agent qui assure la coordination.

Ce recrutement a été assuré par l'Association pour les Loisirs des Enfants et des Jeunes (A.L.E.J.).

Comme chaque année, il convient de rembourser la part des frais qui incombent à notre commune, dans une limite qui avait été ramenée à 4 200 €.

Le montant est établi par l'A.L.E.J. Cependant comme la coordinatrice a quitté ses fonctions en août dernier pour raison de santé et qu'elle a été remplacée seulement il y a une dizaine de jours, il ne nous a pas été indiqué le montant définitif. Nous pouvons donc décider de verser à l'A.L.E.J. notre participation dans la limite de 4 200 € et en attendant 4 000 € avant la clôture de l'exercice 2011. Cette somme sera éventuellement réajustée après la clôture des comptes de l'association, début 2012. Les crédits sont inscrits au compte 6554 de l'exercice.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Avances en 2012 à la halte garderie Galipette et au Relais Assistantes Maternelles avant le vote du budget

Monsieur le maire rappelle qu'il a été convenu entre les responsables de la Halte Garderie Galipette et du Relais Assistantes Maternelles et les élus concernés qu'à partir de 2011, les communes verseront chaque année en janvier le quart de la participation de l'année, et des douzièmes des mêmes sommes en février, mars, et avril, avant le vote du budget.

Par conséquent nous devons prévoir le versement de la moitié de la participation annuelle 2012 avant le vote du budget soit :

Halte Garderie : 69 326 € : 2 = 34 663 € (un versement de 17 331,50 € puis trois de 5 777,16 €).

Relais Assistantes Maternelles : 10 412 € : 2 = 5 206 € (un versement de 2 603 € puis trois versements de 867,66 €).

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice 2012.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Convention avec l'association Galipette.

Monsieur le maire expose que par convention en date du 1er janvier 1998, les communes de Beychac et Cailleau, Montussan et Saint-Sulpice-et-Cameyrac ont confié à l'association Galipette le soin de gérer une halte garderie accueillant les enfants âgés de moins de 6 ans.

Les communes contribuent aux frais de gestion de cette activité en octroyant des subventions annuelles.

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précise que «l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant, l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée».

L'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la dite loi a fixé ce seuil à 23 000 €. Les subventions que nous attribuons à l'association Galipette étant supérieures à ce seuil, je vous propose de m'autoriser à signer la convention nécessaire.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité, et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la dite convention.

Contrat d'assurance incapacité de travail, accidents du travail, décès

Monsieur le maire rappelle que la commune a souscrit depuis de nombreuses années avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) un contrat d'assurance pour la couverture des risques incapacité de travail des personnels.

La prime annuelle afférente à ce contrat incluait les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sans surcoût pour la collectivité.

Les récentes évolutions légales écartant désormais le recours à des contrats d'assurance à tacite reconduction, l'assureur a transmis à la commune une proposition de contrat pour l'année 2012, auquel il est proposé de souscrire afin de maintenir une couverture du risque incapacité de travail du personnel communal.

Les garanties souscrites sont les suivantes : décès, maladie ou accident de vie privée, maternité-adoption-paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle. Pour l'exercice 2012, le taux de cotisation sera fixé à 5.52 % de la base de l'assurance soit les salaires bruts annuels des agents titulaires.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité et décide de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année, et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Création de postes

L'évolution des carrières de nos agents amène à proposer la création des trois postes suivants au tableau des effectifs : rédacteur pour les services administratifs, transformation d'un poste d'animatrice à temps non complet en poste à temps complet, adjoint technique supplémentaire. Ces postes pourraient être créés à compter du 1er décembre.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Admission en non valeur

Un titre de recette d'un montant de 131,26 € avait été émis en 2007 à l'encontre de la société Wilalex-Magbel située Zone Industrielle Jambourt à 31 550 Cintegabelle.

Ce titre avait été émis à la suite de la réception d'un avoir sur une facture de fournitures scolaires qui avait été réglée.

Notre Trésorier nous a informés que le règlement ne lui est jamais parvenu et que la société a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire en date du 22 mai 2009.

Depuis, une nouvelle société dénommée Wilalex Magbel Diffusion a été créée et a repris « une partie du fond de commerce » de la précédente société.

En revanche, toutes les créances de la précédente sont gérées par un Mandataire de Toulouse.

Compte tenu de la complexité du recouvrement de ce titre et du

fait qu'il est vraisemblable que le compte de la société est clôturé, il paraît en effet plus simple, compte tenu du faible montant en jeu, de décider d'admettre en non valeur le titre n° 246 de 2007 s'élevant à 131,26 € et d'émettre un mandat de la même somme au compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Parcelle de terrain N° B 1551 en état d'abandon manifeste

Monsieur le maire expose :

La parcelle cadastrée section B N° 1551 au lieu dit Jaugaret est abandonnée depuis de nombreuses années.

Elle était à l'origine située au centre d'un lotissement créé par la société Depajero, dont la liquidation judiciaire a été prononcée en 2001.

Le mandataire judiciaire n'a pas procédé à la vente de ce terrain et les taxes foncières ne sont plus acquittées depuis des années. Ce bien est en état d'abandon manifeste, et il est enclavé dans le lotissement, et n'a aucun accès autre que par les jardins des maisons du lotissement dont certains propriétaires déplorent l'absence d'entretien.

Dans l'attente de précisions sur la volonté des habitants, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre de décision et de retirer le projet de délibération.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Prime annuelle du personnel communal

Monsieur le maire rappelle qu'une prime annuelle est versée en fin d'année au personnel de la commune depuis les années 1970.

Celle-ci, intégrée dans le budget de la commune, est d'un montant unique pour tous les employés et versée, après décision du maire, au prorata temporis, de la présence des agents.

Monsieur le maire propose de limiter cette année son augmentation à 2% ce qui correspond à l'inflation, afin de participer aux efforts demandés partout.

Considérant qu'il avait été versé 950 € en 2010, la prime serait donc de 969 € en 2011.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Motion de soutien à l'adoption d'un amendement contre la libéralisation des droits de plantation de vigne au sein de l'union européenne :

Les ministres de l'agriculture ont approuvé fin 2008 un projet de règlement visant à supprimer les instruments de régulation du potentiel de production viticole, le système dit des droits de plantation, droits qui disparaîtront le 1er janvier 2016.

Les conséquences dommageables et probables de la libéralisation des plantations de vignes sur l'économie girondine seront : augmentation de la production et déséquilibre des marchés par une chute des prix, diminution de la qualité, concurrence déloyale pour les exploitations familiales, impact sur l'emploi et le tourisme, perte de notoriété des régions viticoles

traditionnelles. Il faut introduire un amendement lors des discussions et de l'adoption des textes relatifs aux nouvelles orientations de la Politique Agricole Commune.

Les gouvernements des pays producteurs ont pris conscience tardivement de la gravité de ce projet et s'y opposent, les députés des pays non producteurs étant difficiles à sensibiliser. Aujourd'hui 12 pays producteurs dont la France ont pris position pour demander à la Commission Européenne de modifier la législation avant le 1er janvier 2016.

Le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac s'oppose à l'unanimité à cette loi de libéralisation des droits de plantation et apporte son soutien à la filière viticole. Il demande à ce que le Gouvernement Français s'engage totalement dans la réalisation d'une majorité qualifiée au sein du Conseil Européen sur ce dossier, afin d'interrompre ce processus de dérégulation de la viticulture française. Monsieur le maire propose d'envoyer cette motion à tous les organismes qui ont sollicité la commune, ainsi qu'aux responsables politiques tels que le Premier Ministre, la Présidence de la République, etc.

Questions diverses

Monsieur le maire indique qu'il a reçu du group Solidarité Environnement deux questions diverses :

«**Formation PLU du 2 décembre 2011** : nous proposons que cette formation soit étendue au-delà des membres de la commission urbanisme à tous les membres du conseil municipal qui seraient disponibles et intéressés par le sujet que nous devons traiter dans notre commune tôt ou tard.

Monsieur le maire précise que l'Association des Maires de la Gironde organise ces formations pour des groupes de 6 personnes et qu'il a déjà dû négocier pour l'étendre à 10. Ce sera une première approche.

«**Entretien du parcours sportif au stade** : ci-joint les photos que nous avons prises, une remise en état avant le printemps nous paraît indispensable».

La municipalité est consciente d'une nécessaire intervention qui sera entreprise. Un élément a déjà été neutralisé.

Monsieur Auzarel indique que la signalétique est à revoir. Monsieur Seigneur rappelle que c'était Monsieur Pinguet qui s'était chargé de ce travail il y a des années et qu'il convient maintenant de le remettre à neuf.

Madame Bauthéac suggère de prévoir une petite visite d'entretien une fois par an, car Socotec vérifie les installations sportives, mais pas le parcours santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Prochain numéro le 23 Mai 2012

Dépôt des articles avant le 20 avril 2012

par mail à mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou ghislaine.jauregui@gmail.com
sous format .doc et photos en jpg haute définition.

Merci de respecter cette date, sinon vos articles ne seront pas diffusés, merci de votre compréhension.

FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PRIVEES
CONSTRUCTIONS FUNERAIRES
Tarifs crémation extrêmement compétitifs

E.U.R.L. PFPE

B. QUINTANA

SIEGE SOCIAL

91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - Tél. 05 56 77 55 60 - Fax 05 56 38 90 31

AGENCE

81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 24 35 22





Patrick AUZAREL



Isabelle BAUTHÉAC



Michel DUTOYAT



Josiane TOURNEBIZE

Toute forme de mépris, si elle intervient en politique, prépare ou instaure le fascisme.

Albert Camus

L'année 2011 se termine... Enfin... la fin d'un cycle politique dont les multiples échecs ont été catalysés par une crise mondiale très dure. Le bilan est calamiteux :

- Un chômage abyssal dont le niveau n'a jamais été si haut;
- Un modèle social mis à mal, un âge de la retraite repoussé, un prix des mutuelles en hausse, des bénéficiaires de RSA et d'arrêts de travail accusés d'être des profiteurs du système ;
- Une Education Nationale maltraitée; et l'avenir de nos enfants hypothéqué ;
- Une image de la France détériorée, une stigmatisation des immigrés orchestrée par un ministre de l'intérieur démagogique à la pêche aux voix du Front National.

Et pourtant, les auteurs de ce tableau lamentable, au comble du cynisme nous expliquent à l'envie qu'ils ont la solution à tous nos problèmes et leur expérience gouvernementale leur permettra de nous sortir de cette impasse...

De qui se moque-t-on ? Va-t-on laisser la clé à ceux qui nous ont précipité dans cet abîme ? Pas un jour ne passe sans information anxieuse... Alimenter la peur c'est aussi une manière de gouverner et accessoirement de garder le pouvoir.

Pourtant, le pire n'est jamais sûr et notre pays a vécu une véritable respiration démocratique avec les premières primaires socialistes qui se sont déroulées à l'automne. Celles-ci ont mobilisé bon nombre de citoyens, qui malgré les Cassandre qui prédisaient fichage et règlement de compte, sont venus exprimer leur choix.

Les Saint-Sulpiciens sont aussi venus nombreux exprimer leur choix. Ces deux week-end de vote furent un grand moment de partage, de discussion et de Démocratie.

Ceux qui se sont emparé de ce moment privilégié l'ont compris. Le peuple a le choix. C'est lui qui met en place les gouvernants, et c'est lui qui les démet aussi.

Alors chers concitoyens, après ce moment historique qui a vu le basculement du Sénat à Gauche, continuons le changement en donnant aux candidats socialistes aux Présidentielles et à l'Assemblée Nationale une large majorité qui leur permettra de mettre en œuvre dès 2012, une politique juste. 2012, pour nous élus socialistes, est une année d'espoir, de bataille, une grande année pour la Nation France.

Nous formons des vœux pour vous et vos proches pour que 2012 soit une belle année de bonheur, de partage et de solidarité.

Mais n'oubliez pas... vous avez un rendez vous important en Avril 2012...

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter
Groupe Solidarité - Environnement :

Patrick AUZAREL, Isabelle BAUTHÉAC, Michel DUTOYAT, Josiane TOURNEBIZE

Courrier : 21, avenue de l'Hôtel de Ville – 33450 SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

e-mail : solidarite.environ@free.fr



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

TOUT LE FUNÉRAIRE...

...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89



MENUISERIE ESCALIERS CHARPENTE

Nouveau depuis Juillet 2009

SCIERIE

Sciage à façons pour entreprises et particuliers

J.M TROUNDAY & FILS

Z.A de la Landotte 33450 IZON

☎ 05.56.30.83.31 📞 06.08.32.22.23

j-marc.trounday@wanadoo.fr

SUPER U SAINT SULPICE ET CAMEYRAC



NOUVEAU

Choisir **courses U.com**



C'EST FAIRE VOS COURSES
SUR INTERNET
AU PRIX DE VOTRE MAGASIN*

U en fait toujours plus pour vous simplifier les courses :

Retenez en ligne les mêmes produits au même prix qu'en magasin

Relevez vos courses au drive de votre magasin. Plus de préparation de

C'est l'équipe de votre Super U qui fait les courses à votre place

À PARTIR DU 9 JANVIER
**FAITES VOS COURSES
EN UN SEUL CLIC**

Vos courses
préparées gratuitement
à la 1^{re} commande,
et pour vos prochaines
commandes à partir de
150€ d'achats !

* Les prix des produits présents et vendus sur le site CoursesU.com sont au même prix que dans votre magasin physique. Hors offres promotionnelles magasin et frais éventuels de préparation et de livraisons.

SUPER U
SAINT SULPICE

Horaires
du lundi au samedi
de 9h à 19h 30
Tél. 05 57 34 51 01

sur présentation
de ce bon
5€ offert*

pour **150 €** d'achats sur notre site **courses U.com**

*voir règlement en magasin